



Etablissement Public d'Aménagement
et de Gestion de l'Eau

PROPOSITION DE STAGE

Recherche de l'existence et consistance légale des seuils/ouvrages et recherches historique et diachronique de la Vienne et ses affluents

Présentation de la structure d'accueil

Le **Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV)** est une collectivité territoriale qui regroupe des communes situées sur la vallée de la Vienne et de ses affluents. Le secteur est caractérisé par un réseau hydrographique dense composé de 7 rivières principales, la Vienne et la Glane, l'Aixette, l'Aurence, la Briance, la Gorre et la Graine et de nombreux petits ruisseaux. Depuis le 1^{er} janvier 2020, le SABV est labellisé EPAGE, Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux et regroupe près de 110 communes sur les départements de la Haute-Vienne et de la Charente.

Trois missions principales sont conduites :

- Compétence n°1 : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)
- Compétence n°2 : Compétences complémentaires à l'exercice de la GEMAPI
- Compétence n°3 : Aménagements et entretien d'ouvrages destinés à améliorer la pratique d'activités touristiques et sportives (telles que le canoë kayak ou autres)

Dans le cadre de la mission GEMAPI, le syndicat souhaite effectuer une recherche de l'existence et de la consistance légale des seuils et ouvrages ainsi qu'une recherche historique et diachronique sur la Vienne et ses affluents afin de préparer une étude sur les champs d'expansion de crues.

Le stage s'adresse aux étudiants en licence 3 géographie parcours "Valorisation du patrimoine et développement territorial" et se déroulera sur une période de 7 semaines à compter du 14 avril 2020 (à définir avec le stagiaire).

Pour mener à bien l'étude demandée, il est préconisé d'effectuer des recherches aux archives départementales ainsi qu'auprès des mairies du territoire afin de réunir tous les documents nécessaires : recherches statistique, bibliographique, photographique, cartographique des crues historiques.

Compétences requises et conditions matérielles :

- Connaissances des outils SIG
- Sens du contact et bonne autonomie dans le travail
- Rigueur et capacité d'analyse
- Permis B souhaitable (véhicule de la structure à disposition pour les déplacements sur le territoire)
- Durée du stage : 7 semaines maximum
- Niveau minimum : Bac + 3 (Licence pro), formation Valorisation du patrimoine et développement territorial
- Dédommagement : frais de déplacement et de restauration envisageables.

Contact :

Yoann BRIZARD – Directeur : 05.55.70.77.17
SYNDICAT D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA VIENNE
38 avenue du Président Wilson
87700 AIXE-SUR-VIENNE
Mail : contact@syndicat-bassin-vienne.fr